



COMPTE RENDU CTL DU 02 JUIN 2015

A la demande de l'ensemble des Organisations Syndicales, un CTL exceptionnel s'est déroulé ce mardi 02 juin 2015.

En ce qui concerne les [projets immobiliers](#) (regroupement de la direction, travaux en cours), nous vous renvoyons au compte rendu du dernier CHSCT en date du 06 mai 2015. En effet, aucune indication supplémentaire, si ce n'est des délais non respectés : l'ascenseur de Fréjus n'est toujours pas en service, le chantier des pompes à chaleur de Besagne prend 10 jours de retard et l'encapsulage de vert coteaux ne débutera vraisemblablement que mi juillet... Les aléas des travaux...

Nous avons cependant fortement insisté sur le manque de communication de la Direction auprès des agents, notamment en ce qui concerne le déménagement du pôle fiscal du site des Lices. En effet, il nous semble important que des points d'étape soient communiqués aux personnels concernés, afin que l'information soit officielle.

Un des points abordés était consacré à la [réorganisation des SIE](#). 3 SIE se sont portés volontaires (Hyères, la Seyne et TNE) afin d'expérimenter une nouvelle organisation en 2 pôles constitués chacun de 2 cellules :

- le pôle de responsabilité comportant la comptabilité et le RAR,
- le pôle de gestion comportant les cellules AVISIR et assiette/contentieux.

Vous trouverez la fiche explicative ci joint.

3 nouveaux SIE (St Tropez, Draguignan Nord et Draguignan Sud) ont rejoint cette expérimentation depuis le 01 avril 2015.

Même si cette expérimentation semble recueillir l'approbation de certains agents, il est à souligner qu'une telle structure ne peut fonctionner qu'à condition de posséder suffisamment de personnel pour remplir l'organigramme. Dans un contexte de réduction drastique d'effectif au sein des ministères non prioritaires, et au vu des annonces de suppressions d'emploi pour les années à venir, il est à craindre que ces réorganisations ne puissent perdurer, pour cause d'effectifs non constants. Il est aussi à noter que si l'on ne parle pas encore de fermeture des SIE dans le département du Var, une fusion des SIE existants au sein d'une même commune est envisagée.

Concernant le [déploiement des services SPF/Enregistrement](#), même si ce sujet est abordé depuis quelques temps, il ne devrait pas être mis en place avant 2016. Fidji (outil informatique) doit impérativement être fiabilisé avant ce transfert.

Il est prévu de confier la relance amiable des défaillants en matière de succession au service de l'enregistrement. Cependant, beaucoup de questions restent en suspens : quid des stocks, de la responsabilité comptable liée à ces stocks, des actes exclus de la formalité unique (baux à durée limitée de plus de 12 ans et décisions judiciaires)...

Quel sort sera réservé aux dossiers des paiements fractionnés et paiements différés sachant que les SPF ont déjà absorbé les « Donations »... ???

Qu'en sera-t-il de l'accueil? Une polyvalence des agents sera-t-elle demandée?

Contrairement au schéma national proposant un SPFE (service de publicité foncière et enregistrement) par département, la solution envisagée pour le Var consiste à retenir 2 SPFE (1 à Draguignan et 1 à Toulon) pour le transfert de l'enregistrement.

Les agents effectivement affectés à des travaux d'enregistrement seraient prioritaires pour suivre la mission et ne subiraient donc pas de changement de résidence administrative. Mais ces emplois n'étant pas officiellement identifiés (TAGERFIP), quels seront les critères de sélection ?

Cependant, les modalités de gestion et d'affectation restent encore à préciser.

Encore beaucoup de réflexions à mener sur un sujet très pointu, d'autant que la prise en compte de l'ensemble des missions des pôles enregistrement n'a pas été exhaustive!

Un point d'étape sur le [transfert des procédures collectives \(procol\) au PRS du Var](#) nous a été présenté.

Aucune surprise : même si les chiffres sont moins dramatiques que dans d'autres départements, la charge énorme de travail pour un effectif dérisoire entraîne un sentiment de désespoir des agents sur place, aussi bien en recouvrement qu'en procol.

Nous avons dénoncé la mise en place de ces PRS, en parlant de chronique d'une mort annoncée. Les faits semblent malheureusement nous donner raison, au détriment des agents de ce service.

La direction va essayer de ralentir le transfert des stocks restants, mais ne peut intervenir sur les flux.

Enfin, a été abordé le [projet de déploiement des PCR \(pôle de contrôle revenus patrimoine\)](#).

C'est un très vaste chantier, réformant en profondeur le contrôle fiscal dans un but d'optimisation en terme d'efficacité et de cohérence.

Un regroupement des agents actuellement affectés en fiscalité immobilière, au contrôle des dossiers à fort enjeux (DFE) et au contrôle sur pièces d'initiative (CSP) permettrait une mise à disposition de toutes les compétences nécessaires au sein d'un même service, le PCR.

Une mise en place est prévue pour le 01 septembre 2016.

Des groupes de travail métiers ont été menés, d'autres suivront ainsi que des discussions informelles avec vos représentants.

Nous vous tiendrons bien évidemment au courant, car beaucoup de points demandent encore des précisions.

POINT IMPORTANT : un prochain CTL est prévu début juillet, au cours duquel le DDFIP du Var annoncera ses projets de restructuration du réseau, autrement dit **la liste des fermetures de postes !**

FO premier syndicat dans la fonction publique d'Etat

Permanentistes Sophie DEGEILH et Anne MAURICE

Secrétaire Départemental : Frédéric BRES

Local syndical DDFIP Place Besagne bureau 104

Tél : 04 94 03 82 90 Port : 06 88 37 36 97

fo.ddfip83@dgfip.finances.gouv.fr

FO DGFIP, le syndicat libre et indépendant.